

### Newsletter 2024-2

Avril 2024 – Juin 2024

#### Préambule :

Les trois derniers mois ont, une fois encore, été très chargés pour le comité de l'association. Entre diverses rencontres avec les élus suisses et français, LEX2050 a officiellement été enregistrée en Suisse, auprès de l'association actif-trafiC. Nous sommes ravis de pouvoir enfin nous considérer comme une association franco-suisse, œuvrant pour le développement de l'offre et de l'infrastructure ferroviaire au sein du Grand Genève.

Le mois de mai a aussi été celui de plusieurs rencontres, notamment lors du congrès Bahn24, où nous avons pu constater que nos idées font, lentement, mais sûrement, leurs chemins auprès du département des mobilités genevois de Monsieur Pierre MAUDET. En effet, l'ancienne diamétrale genevoise qui devait relier Bernex à la Zone Industrielle de Meyrin-Satigny (Zimeysa) est abandonnée, au profit d'une diamétrale sud (Saint-Julien-en-Genevois – Lancy-Pont-Rouge) et d'une future ouverture sur le Pays de Gex, dont le tracé sera défini pendant l'été par les autorités compétentes.

Une offre entre Annemasse et Genève-Aéroport/Zimeysa est aussi planifiée, et ce, dès 2027, via le tunnel du Furet. C'est une solution alternative à la raquette, via Genève-Cornavin et Nation, que nous mettons en avant depuis toujours.

Enfin, une date pour les prolongements du Léman Express vers Nurieux-Volognat et Culoz a enfin été articulée, on parle de 2029 !

Le mois de juin lui a été rythmé par le comité technique des partenaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, où le chiffrage desdits prolongements a été communiqué et où plusieurs rencontres ont permis l'organisation d'une première séance de travail, organisée à l'initiative de LEX2050, entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, la municipalité de Valserhône et Urbaplan en septembre.

Enfin, du fait de sa présence au Forum d'Agglomération du Grand Genève, le président a eu connaissance d'un projet de réactivation de la ligne du pied du Jura pour les travaux d'excavation du nouvel accélérateur de particules du CERN. Une décision quant à la fiabilité du projet interviendra en 2025.

## Lexique :

**GTT** : Grandes Transversales Transfrontalières. Les GTT sont un projet de développement de l'infrastructure ferroviaire au sein du Grand Genève. Le projet est développé par 6t bureau de recherches et Alius Consulting et porté par l'association LEX 2050. Il est consultable ici : [Lien](#)

**VTT** : Visions Territoriales Transfrontalières. Les VTT ont pour objectif d'imaginer et de déterminer l'aménagement du territoire du Grand Genève de demain. Bien évidemment, cela

## Rencontres effectuées sur la période avril – juin :

### 15.04.2024 :

Rencontre entre plusieurs élus du Pays de Gex et Alain MAYAUD, Président de l'association LEX 2050, afin de présenter le projet des Grandes Transversales Transfrontalières (GTT). A la suite de la présentation, il semble y avoir un consensus quant au fait qu'il est nécessaire de planifier le développement des mobilités au sein de Pays de Gex. Néanmoins, plusieurs doutes et interrogations persistent, notamment liées au financement de telles infrastructures. Alain MAYAUD rappelle qu'avant de définir des montants, ou des responsabilités quant au financement, il est indispensable de poser une vision, un projet, en lien avec la croissance démographique planifiée et les flux estimés à l'horizon 2050.

Alain MAYAUD rappelle que le projet actuel des Visions Territoriales Transfrontalières (VTT) ne prévoit aucune infrastructure structurante pour le Pays de Gex. Le tramway CERN – Saint-Genis-Pouilly n'est pas présent au projet d'aménagement « 5 » du Grand Genève, car aucune demande officielle n'a été formulée en ce sens par Pays de Gex Agglo.

Alain MAYAUD rappelle que, selon la loi d'orientation des mobilités, Pays de Gex Agglo, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M.), doit se doter d'un Plan De Mobilité (PDM). Il rappelle également que selon [la base de données du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires](#), ce PDM ne fait référence à aucune infrastructure structurante pouvant supporter les flux futurs. Enfin, Alain MAYAUD rappelle que [le dernier rapport de la cour des comptes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) recommandait à Pays de Gex Agglo de transférer son AOM au Pôle Métropolitain.

## **16.04.2024 :**

Rencontre entre Daniel RAPHOZ, Maire de Ferney-Voltaire et Alain MAYAUD, Président de l'association LEX 2050, afin de présenter le projet des Grandes Transversales Transfrontalières (GTT). Malheureusement, bien qu'un consensus existe quant aux problèmes actuels et futurs en lien avec la mobilité, la municipalité de Ferney-Voltaire promeut la gare de Genève-Aéroport comme « gare du Pays de Gex ».

Nous sommes bien évidemment totalement opposés à cette idée puisque cela signifierait que les gessiens doivent se déplacer en voiture ou en bus, dont les temps de parcours sont toujours extrêmement longs, au sein du Pays de Gex pour accéder au chemin de fer. Cette solution ne permet pas de report modal au sein du territoire et ne participe pas à améliorer le report modal pour les habitants qui souhaitent se déplacer au sein de l'agglomération sans passer par son centre, Genève.

Nous remercions Daniel RAPHOZ et ses équipes pour leur accueil et leur attention à nos revendications.

## **23.04.2024 :**

Rencontre entre Joël BOURGEOT, Sous-préfet de Gex et Alain MAYAUD, Président de l'association LEX 2050, afin de présenter le projet des Grandes Transversales Transfrontalières (GTT). Le Sous-préfet a été très réceptif à nos revendications, l'échange a été nourri et enrichissant. Nous remercions sincèrement Madame Laïla MOUNI, Secrétariat du sous-préfet pour l'organisation de cette entrevue et Monsieur Joël BOURGEOT, Sous-préfet de Gex, pour son accueil et sa disponibilité.

## **29.04.2024 :**

Rencontre entre plusieurs élus du Haut-Bugey et Alain MAYAUD, Président de l'association LEX 2050, à Le Poizat-Lalleyriat. La principale crainte de certains élus est l'hypothétique fuite de travailleurs qualifiés vers Genève. Lors de cette présentation, Alain MAYAUD a mis en avant plusieurs études de l'INSEE, notamment sur le pourcentage de travailleurs frontaliers des communes frontalières. On constate ainsi un phénomène de périurbanisation de Genève, dont les prémices sont antérieures à l'avènement du Léman Express.



Le train n'est donc pas « *aspirateur à frontaliers* », il permet simplement un report modal massif. De plus, le ferroviaire permet aussi aux administrés français de se déplacer sur leur territoire. En effet, les chiffres du Léman Express sont clairs : 40% des usagers des lignes RL1-2-3, soit en direction d'Evian-les-Bains, d'Annecy et de Saint-Gervais-les-Bains-en-Fayet se déplacent exclusivement sur le territoire français.

Nous remercions Berard LENSEL, Maire de Le Poizat-Lalleyriat, et ses équipes pour leur accueil et leur attention à nos revendications.

## **02.05.2024 :**

Participation au congrès Bahn24. Le synopsis complet peut être trouvé [ici](#).

## **14.06.2024 :**

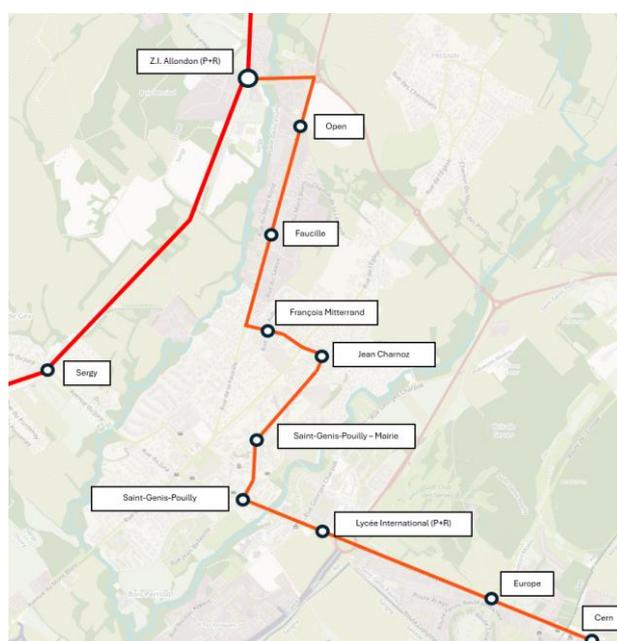
Participation de l'association LEX2050, représentée par son président, Alain MAYAUD, à la 21<sup>ème</sup> rencontre des urbanistes franco-suisse à Valserhône. Lors de cette présentation, il a été mis en avant le potentiel de deux sites en particulier :

- L'emprise ferroviaire en gare de Bellegarde-sur-Valserine.
- La zone industrielle de l'Allondon à Sergy.

L'emprise ferroviaire en gare de Bellegarde-sur-Valserine est largement sous-exploitée. Avec la commande de nouveau matériel roulant pour le Léman Express, dont l'appel d'offre peut être consulté [ici](#), apparaît le besoin de trouver un site pour l'entretien des nouvelles rames et pour leur stockage. LEX2050 travaille, avec plusieurs partenaires, à un projet de requalification de l'emprise ferroviaire en gare de Bellegarde-sur-Valserine. A terme, le projet pourrait accueillir un Technicentre servant aux rames du Léman Express et aux trams-trains de la ligne du pied du Jura, des commerces et des logements. La création d'un nouveau technicentre dans l'Ain viendrait compléter ceux qui opèrent déjà à pleine capacité d'Annemasse (Haute-Savoie) et de Genève. Cela participerait à la réalisation d'un vœu pieu du Grand Genève : créer un bassin de vie multipolaire et plus équilibré. De plus, cela participerait à densifier la commune de Valserhône, tout en s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette des sols.

La zone industrielle de l'Allondon à Sergy pourrait quant à elle servir de terminus au tramway des transports publics genevois (**en orange** ci-dessous). Ce dernier se situerait à hauteur du service de gestion des déchets et permettrait, à terme, une intermodalité avec le tram-train (**en rouge** ci-dessous). Le tramway emprunterait alors la rue de la Faucille et desservirait tous les commerces, y compris le futur centre commercial « Open », avant d'emprunter la rue François Mitterrand et Jean Charmoz. Il desservirait ensuite le centre-ville avant de rejoindre la Suisse via le rond-point de France.

Ce tracé permettrait de desservir plusieurs quartiers densément peuplés. Enfin, la zone industrielle de l'Allondon pourrait être redéfinie en zone dite mixte résidentielle-commerciale, et bénéficier du [dispositif de transformation des zones commerciales](#) de périphérie de l'agence nationale de la cohésion des territoires. Ainsi, on pourrait imaginer des commerces en rez-de-chaussée et des logements sur plusieurs niveaux. Comme pour le projet de Valserhône, cela participerait à densifier la commune de Sergy, tout en s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette des sols.



Projet d'extension du tramway vers la Z.I. de l'Allondon via Saint-Genis-Pouilly permettant la redéfinition de cette dernière en zone mixte résidentielle-commerciale. L'intermodalité avec le tram-train est également assurée, permettant de desservir tout le Pays de Pays.

L'accueil réservé à ces propositions a été chaleureux. Nous remercions Berard LENSEL, Maire de Le Poizat-Lalleyriat, ainsi que Régis PETIT, Maire de Valserhône et ses équipes pour leurs accueils et leur attention à nos revendications et propositions.

## 22.06.2024 :

Participation à l'assemblée générale de l'association AlpRail à Nantua. Lors de cet événement, nous avons pu mettre en avant les développements autour de l'étoile ferroviaire de Valsershône pour lesquels nous militons, à savoir :

1. Une branche à développer vers Bourg-en-Bresse, Paris et Nurieux-Volognat.
2. Une branche à développer vers le pied du Salève et la future diamétrale sud.
3. Une branche à développer vers Culoz, Grenoble, Lyon et Valence
4. Une branche à développer via la ligne du Mandement (La Plaine, Zimeysa, Genève-Cornavin)
5. Une branche à rouvrir via la ligne du pied du Jura avec une intermodalité avec le tramway des tpg.

L'accueil a été chaleureux et les questions pertinentes ont permis un échange riche. Nous remercions Tobias IMOBERSTEG, encore président d'Alprail lors de cette rencontre, pour son invitation.

## 25.06.2024 :

Participation de l'association LEX2050 au comité technique Alpes-Nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors de cette assemblée, nous avons découvert les montants articulés pour le prolongement du Léman Express en direction de Nurieux-Volognat et Culoz :

- 20M pour le prolongement vers Culoz. Cette somme servira à réaliser des travaux d'infrastructure qui bénéficieront également aux relations Genève – Lyon.
- 400M pour le prolongement vers Nurieux-Volognat.

Nous avons interpellé la région sur le coût prohibitif du prolongement du Léman Express à Nurieux-Volognat. La réponse était concise :

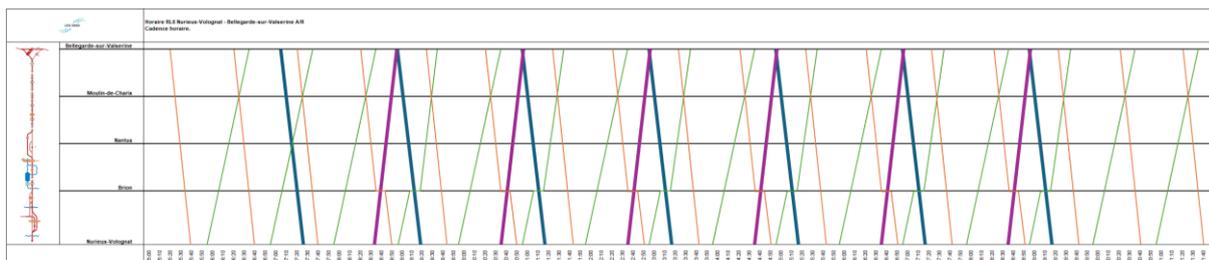
*« C'est une voie simple, il faut créer des voies d'évitement et reconstruire des gares. »*

Cette réponse ne nous satisfait qu'à moitié. En effet : la ligne comprend déjà plusieurs points d'évitement, notamment sur les sites de Nurieux-Volognat, Nantua et Moulin-de-Charix. Ceux-ci devraient être certainement refaits à neuf et les gares, y compris celle de Brion, remises aux normes.

# LEX 2050

A titre de comparaison, les CFF termineront en décembre 2024 la modernisation des 6 gares de la ligne du Mandement. Selon le site [www.sbb.ch](http://www.sbb.ch), le montant des travaux était de 71 millions de francs suisses pour la totalité des 6 gares, soit un peu plus de 11 millions par gare. Bien que la nature des travaux soit quelque peu différente, qu'est-ce qui justifie un cout de 400 millions pour 4 gares, soit 100 millions par gares pour le projet français ?

Enfin, nous avons également interpellé la région quant au manque de TER sur cette même ligne pour relier Valserhône à Bourg-en-Bresse. Une fois encore, la question des voies de dépassement revient. Pourtant, un simple graphique met en évidence qu'une fois les gares de Moulin-de-Charix, Nantua et Brion seront remises aux normes, il est tout à fait possible de faire circuler un TER ou Léman Express par heure (en orange et vert), tout en conservant la desserte des TGV inchangée (en bleu et violet).



Possible sillons des TGV Genève-Paris et des trains régionaux sur la ligne du Haut-Bugey. Une fois les gares de Moulin-de-Charix, de Nantua et de Brion rouvertes, une circulation à l'heure des trains régionaux est tout à fait possible.

Nous avons formulé nos interrogations par écrit aux organisateurs du Comité technique Mobilité "Alpes Nord", et attendons leur réponse.

Nous tenons à remercier tous les acteurs de la région pour l'organisation et ce comité et pour leur chaleureux accueil.

LEX 2050 est une association franco-suisse à but non lucratif.  
En France, elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.  
En Suisse, elle est régie selon l'art.60 et suivants du Code civil suisse (cc).

 99 Vie Creuse, 01550 Pougny, France  
06.28.34.11.51  
[contact@lex2050.org](mailto:contact@lex2050.org)  
[www.lex2050.org](http://www.lex2050.org)

 % actif-traffic, Case Postale, Rue des Savoises 15/1211, 8 Genève, Suisse  
079.481.53.47  
[contact@lex2050.org](mailto:contact@lex2050.org)  
[www.lex2050.org](http://www.lex2050.org)



# LEX 2050

## Autres événements :

### LEX 2050 devient membre de la Fnaut

Notre demande a été acceptée et l'association LEX2050 fait à présent partie de La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT). La Fnaut, créée en 1978, rassemble aujourd'hui 160 associations implantées dans toutes les régions françaises.

### Enregistrement de l'association en Suisse.

L'association est à présent enregistrée en Suisse avec le soutien de l'association actif-traffic. Nous tenons à remercier chaleureusement Thibault SCHNEEBERGER pour sa précieuse collaboration.

### Adhésion de nouveaux membres

L'adhésion à l'association sera proposée dès la rentrée 2024.

## Evénements à venir

Plusieurs séances d'information seront proposées, dès la rentrée 2024, dans le Pays de Gex, le Haut et le Bas Buguey ainsi qu'à Genève.

Pour l'association LEX 2050

**Alain Mayaud**

Président



LEX 2050 est une association franco-suisse à but non lucratif.  
En France, elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.  
En Suisse, elle est régie selon l'art.60 et suivants du Code civil suisse (cc).

 99 Vie Creuse, 01550 Pougny, France  
06.28.34.11.51  
contact@lex2050.org  
www.lex2050.org

 % actif-traffic, Case Postale, Rue des Savoises 15/1211, 8 Genève, Suisse  
079.481.53.47  
contact@lex2050.org  
www.lex2050.org